

Avis aux termes de l'article 12 – Renseignements supplémentaires requis à titre d'exigence postérieure à la commercialisation

Nom du produit : ADAMA Prothioconazole Technique
Numéro d'homologation : 34061
Numéro de la demande : 2021-0937
Numéro de document de l'ARLA # : 3427235

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le 31 décembre 2026 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **31 décembre 2024**, accompagnés des codes de données (CODO) précisés. Toutes les exigences précisées doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE

CODO : 2.13.3
Titre : Données sur les lots

Après la mise en marché

Exigences : Étant donné que ce produit à usage technique est seulement fabriqué à l'échelle pilote avant son homologation, des données sur cinq lots représentatifs de la production à l'échelle commerciale dans les sites homologués seront exigées à titre de renseignements à la suite de la mise sur le marché après l'homologation.